



Quelles sont les spécificités du contrat étudiant ?

Par **SAND**, le **08/12/2009** à **14:26**

Bonjour,

J'aimerais savoir si dans le cadre d'un contrat étudiant, il y a une législation particulière. Est-ce simplement un contrat à temps partiel ? Si il n'y a que des heures travaillées le dimanche 5 h par dimanche ces heures doivent-elles être majorées ou considérées comme un jour normal, puisque les seuls travaillés.

Les études suivies par le salarié doivent-elles apparaître sur le contrat ?

Quelles sont les spécificités du contrat étudiant ?

Merci d'avance

Cordialement.